Masters en Faculté des Sciences de la Société

Règles de transitions 2017-2018

Les étudiants actuellement en cours d'études, ayant débuté leur Maîtrise universitaire avant septembre 2017, restent soumis au règlement d'études du 14 septembre 2015 conformément aux dispositions transitoires figurant à l'article 26 du règlement d'études de la Maîtrise universitaire.

Les transitions qui les concernent figurent, pour chaque Maîtrise universitaire, dans les documents suivants :

- transitions 2017-2018 MA GEOPO
- transitions 2017-2018 MA GEOHIS
- transitions 2017-2018 MA_SOCIO
- transitions 2017-2018 MA SPO
- transitions 2017-2018 MA_SOCEC
- transitions 2017-2018 MA SODEMO
- transitions 2017-2018 MA_ETUGE
- transitions 2017-2018 MA_JCOM
- transitions 2017-2018 MA_MDT2015
- transitions 2017-2018 MA_ISTINT
- transitions 2017-2018 MA_ISTINTGEO
- transitions 2017-2018 MA_STAREG

Ces documents se lisent de la manière suivante :

- Dans la colonne jaune figurent les enseignements des programmes d'études 2016-2017.
- Dans la colonne vert clair figurent les enseignements que suivront ces étudiants en 2017-2018. Dans certains cas, ils ne suivront que la moitié de l'enseignement prévu et/ou passeront un examen moins important que celui prévu dans le nouveau plan d'études
- Dans la colonne vert foncé figurent les enseignements auxquels les étudiants vont s'inscrire en 2017-2018 sur leur formulaire d'inscription aux examens (portail.unige.ch).

